

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 695

14 juillet 2005

SOMMAIRE

Atlas Consulting & Invest, S.à r.l. (ACI, S.à r.l.), Luxembourg	33336	bourg	33344
B & B Baugesellschaft, S.à r.l., Wasserbillig	33356	Industrial Development Company S.A., Luxembourg	33347
Cardhu - Investissement S.A., Luxembourg-Kirchberg	33339	Intesa Holding International S.A., Luxembourg	33360
CharterhouseTowerCo III S.A., Luxembourg	33349	Kredietrust Luxembourg S.A.	33354
CharterhouseTowerCo III S.A., Luxembourg	33352	Licorne S.A., Luxembourg	33319
Eduma Marketing & Education S.A., Larochette	33329	Linksfield Financial, S.à r.l., Luxembourg	33315
Entreprise de Construction Herschbach Frères, S.à r.l., Medernach	33314	Mosberg Holding S.A., Fentange	33338
Fegon International S.A., Luxembourg	33357	Opportunity Invest S.A., Luxembourg	33314
Fegon International S.A., Luxembourg	33358	Patronax Holding, S.à r.l., Luxembourg	33313
Flira, S.à r.l., Luxembourg	33352	R & K, S.à r.l., Echternach	33347
Flira, S.à r.l., Luxembourg	33353	R & K, S.à r.l., Echternach	33348
Food Holdings, S.à r.l., Luxembourg	33323	RIBP Investment, S.à r.l., Luxembourg	33342
Hôtel-Restaurant Le Botrytis, S.à r.l., Haller	33348	RIBP Investment, S.à r.l., Luxembourg	33344
Industrial Development Company S.A., Luxembourg		Tobacco Holdings Limited S.A., Luxembourg	33358
		Tobacco Holdings Limited S.A., Luxembourg	33360
		Vancentio Holdings Limited, S.à r.l., Luxembourg	33331

PATRONAX HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.366.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1^{er} juillet 2004

il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024328.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION HERSCHBACH FRERES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7662 Medernach, 29, rue d'Ermsdorf.
R. C. Luxembourg B 93.172.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HERSCHBACH FRERES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(021407.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

OPPORTUNITY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.836.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le sept mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société DEWEY HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Ellen L. Skelton Building Fischer's Estate, P.O. Box 3820 Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 27 novembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme OPPORTUNITY INVEST S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.836, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 832 du 2 octobre 2001.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société OPPORTUNITY INVEST S.A., qu'en conséquence celle-ci se trouve dissoute de plein droit par la réunion de toutes les parts en une seule main.

IV.- Que la comparante se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme OPPORTUNITY INVEST S.A., est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les cinq cents (500) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Frais

Les frais des présentes sont évalués sans nul préjudice à environ six cents euros (EUR 600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 mars 2005, vol. 358, fol. 69, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 2005.

H. Beck.

(024194.3/201/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

LINKSFIELD FINANCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1250 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 106.638.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the ninth of March.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minute.

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company with registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs. Fatima Ait-Haddou, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 7 March, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of LINKSFIELD FINANCIAL S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro (EUR) represented by one hundred (100) repurchaseable shares of a par value of one hundred and twenty-five (125.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares shall be issued as repurchaseable shares by the Company in terms of Article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and are repurchaseable on the following terms and conditions:

7.1 The repurchase price shall be determined by the managers of the Company and shall be no less than the net asset value of the Company divided by the total number of shares in issue (excluding shares held in treasury) at the time of the proposed repurchase;

7.2 Any repurchase by the Company of any shares shall be done prorata in respect of all Shareholders; and

7.3 The repurchase of any shares may only be funded by the Company using sums available for profit distributions, as set out by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

Art. 8. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the average balance sheet of the last three years and, in case the

Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 9. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV.- Decisions of the Sole Member - Collective Decisions of the Sole Members

Art. 10. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial Year - Balance Sheet - Distribution

Art. 11. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 12. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 13. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General Provision

Art. 14. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2005.

Subscription and payment

All the repurchaseable shares have been entirely subscribed by PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prenamed, and they have been fully paid up in cash, so that from now on the amount of twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro is at the free and entire disposal of the Company.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and seven hundred (1,700.-) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the Company for an unlimited period:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, R.C.108186B, a company having its registered office at TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

The Company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal at Senningerberg.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, she signed with Us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Fatima Ait-Haddou, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 mars 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associée peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de LINKSFIELD FINANCIAL S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cent (100) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Les parts sociales seront émises comme des parts sociales rachetables par la Société par application de l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et seront rachetables dans les termes et conditions suivants:

7.1. Le prix de rachat sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur de l'actif net de la Société divisé par le nombre total de parts sociales en émission (sauf les parts sociales détenues en trésorerie) au moment de l'offre de rachat;

7.2. Tout rachat par la Société de toutes les parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les associés; et

7.3. Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société en utilisant les sommes disponibles pour la distribution de dividendes, comme indiqué par la loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ou par le procédé d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés

que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'Associé Unique - Décisions Collectives d'Associés

Art. 10. L'associée unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associée unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année Sociale - Bilan - Répartitions

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associée unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associée unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 13. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associée unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions Générales

Art. 14. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales rachetables ont été entièrement souscrites par PALLISTER HOLDINGS LIMITED, pré-qualifiée, et elles ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500) euros est dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents (1.700,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associée unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, R.C. 108 186B, une société avec siège social au TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège de la Société est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Ait-Haddou, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, vol. 147S, fol. 41, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(024045.3/230/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

LICORNE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg 106.655.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-eighth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. FT HOLDING 1 S.A., a Company formed under the BVI Law, having its registered office at 3rd Floor Geneva, Place Waterfront Drive, PO Box 3175, Road Town Tortola (BVI), registered under the number 423971, here represented by Miss Catherine Messang, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. FT HOLDING 2 S.A., a Company formed under the BVI Law, having its registered office at 3rd Floor Geneva, Place Waterfront Drive, PO Box 3175, Road Town Tortola (BVI), registered under the number 423971, here represented by Miss Catherine Messang, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name LICORNE S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation's purpose is also to buy, to sale, to rent and to administrate any real estates goods or rights in Luxembourg as well as abroad.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand euro), represented by 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Monday in the month of June at 10.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2005.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1. FT HOLDING 1 S.A., one hundred and fifty five shares	155
2. FT HOLDING 2 S.A., one hundred and fifty five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand two hundred euro.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

1. Mr. Elo Rozencwajg, private employee, professionally residing at Luxembourg;
2. Mrs. Véronique Bowdler-Raynar, residing in Rotkreuz;
3. Mr. Patrick Lorenzato, private employee, professionally residing at Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31st, 2005.

Second resolution

Is elected as auditor:

Mr. Marcel Stephany, professionally residing at Luxembourg.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31st, 2005.

Third resolution

The address of the Company is fixed at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. FT HOLDING 1 S.A., ayant son siège social à 3rd Floor Geneva, place Waterfront Drive, PO Box 3175, Road Town Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Mademoiselle Catherine Messang, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. FT HOLDING 2 S.A., ayant son siège social à 3rd Floor Geneva, place Waterfront Drive, PO Box 3175, Road Town Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Mademoiselle Catherine Messang, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée LICORNE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929, sur les sociétés de participations financières.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la location et la mise en valeur de tous biens et droits mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. FT HOLDING 1 S.A., cent cinquante-cinq actions	155
2. FT HOLDING 2 S.A., cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et celui de commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. M. Elo Rozencwajg, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg.
2. Mme Véronique Bowdler-Raynar, demeurant à Rotkreuz (Suisse).
3. M. Patrick Lorenzato, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Deuxième résolution

M. Marcel Stephany avec adresse professionnelle à Luxembourg est nommé commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Version preponderate

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Messang, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, vol. 23CS, fol. 91, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

J. Elvinger.

(024181.3/211/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

FOOD HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 106.663.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-fifth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

CORINTHE S.A., with registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, RCS Luxembourg B 35.967, here represented by M^e Jean-Luc Dascotte, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 February 2005 in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name FOOD HOLDINGS S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obli-

gations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares in registered form with a par value of 25.- EUR (twenty five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of Managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the Board of Managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by two manager(s) of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to

each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of one manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners. He will also decide on any merger, demerger, reorganisation or transfer of business, and on any disposition of shareholdings.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General Provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, CORINTHE S.A., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so

that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Gérard Birchen, born on 13 December 1961 in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), companies director, having his professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Mr. Edward Bruin, born on 4 May 1961 in the Hague (The Netherlands), companies director, having his professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CORINTHE S.A., ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, RCS Luxembourg B 35.967, ici représentée par M^e Jean-Luc Dascotte, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 février 2005 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination FOOD HOLDINGS S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des

sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérant(s).

Art. 9. Procédure

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature d'un gérant ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés. Il décide seul de tout projet de fusion, scission, réorganisation ou transfert de branche, ou encore de toute réalisation de participation.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices

Art. 14. Exercice social

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

CORINTHE S.A., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

33329

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gérard Birchen, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Edward Bruin, né le 4 mai 1961 à La Haye (Pays-Bas), administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-L. Dascotte, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 mars 2005, vol. 430, fol. 83, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 mars 2005.

H. Hellinckx.

(024236.3/242/379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

EDUMA MARKETING & EDUCATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch.

R. C. Luxembourg B 92.077.

L'an deux mille cinq, le onze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDUMA MARKETING & EDUCATION S.A., ayant son siège social à L-9068 Ettelbruck, 20, rue Philippe Manternach (anciennement 20, Cité Patton), R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.077, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1004 du 2 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 232 du 4 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbruck (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert Seen, conseiller économique, demeurant à Larochette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-9068 Ettelbruck, 20, rue Philippe Manternach (anciennement 20, Cité Patton), à L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch.
2. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.
3. Nominations statutaires.
4. Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Leonard Engelbertus de Waal à la fonction d'administrateur-délégué.
5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9068 Ettelbruck, 20, rue Philippe Manternach (anciennement 20, Cité Patton), à L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Larochette.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Robertus Theodorus Maria Moonen comme administrateur de la société et de confirmer comme administrateurs de la société:

- Monsieur Stephanus Jacobus Maria Snellen, né à Rijswijk (Pays-Bas), le 7 décembre 1960, demeurant à NL-5032 AS Tilburg, 12, Geul (Pays-Bas);

- Monsieur Robert Gustaaf Jacobus Olieslagers, né à Vught (Pays-Bas), le 11 février 1962, demeurant à NL-5632 PS Eindhoven, 12, Zoekant (Pays-Bas).

L'assemblée décide en outre de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Leonardus Engelbertus de Waal, né à La Haye (Pays-Bas), le 21 octobre 1947, demeurant à L-1924 Luxembourg, 10, rue Emile Lavandier;

- Monsieur Steven Gijsen, né à Berkel en Rodenrijs (Pays-Bas), le 12 octobre 1961, demeurant à NL-1261 AB Blaricum, Oranje Nassaulaan 6 (Pays-Bas);

- Monsieur Leonardus Antonius Julia Kroese, né à Breda (Pays-Bas), le 18 octobre 1959, demeurant à NL-5275 HK Den Dungen, Poeldonsedijk 23 (Pays-Bas);

- Madame Sabine Martine Maria Hulsman, née à La Haye (Pays-Bas), le 2 mai 1967, demeurant à NL-5275 HK Den Dungen, Poeldonsedijk 23 (Pays-Bas);

- Monsieur Franciscus Antonius Arnoldus Mertens, né à Oosterhout (Pays-Bas), le 10 octobre 1967, demeurant à NL-4908 DM Oosterhout, Linthorst Homanlaan 10 (Pays-Bas);

- Monsieur Guido Wilhelmus Petrus Maria Theuns, né à Oostburg (Pays-Bas), le 10 juillet 1960, demeurant à F-82220 Molières, Domaine de Merlanes (France);

- Madame Catharina Theresia Maria Idsinga, née à Hilversum (Pays-Bas), le 17 octobre 1960, demeurant à NL-1261 AB Blaricum, Oranje Nassaulaan 6 (Pays-Bas).

Troisième résolution

L'assemblée confirme comme commissaire aux comptes (external accountant) de la société:

- La société civile AUTONOME DE REVISION S.C.I., avec siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaires de surveillance du conseil d'administration (supervisors of the board of directors) de la société:

- Monsieur Robertus Theodorus Maria Moonen, né à Vught (Pays-Bas), le 7 août 1954, demeurant à NL-5282 SP Boxtel, Nimrodlaan 11 (Pays-Bas);

- Monsieur Albert Seen, conseiller économique, né à La Haye (Pays-Bas), le 3 mai 1948, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach.

Cinquième résolution

Le mandat de tous les administrateurs, du commissaire aux comptes et des commissaires de surveillance du conseil d'administration expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Sixième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Leonardus Engelbertus de Waal, préqualifié, avec pouvoir de signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Seen, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2005, vol. 530, fol. 90, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2005.

J. Seckler.

(024249.3/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

VANCENTIO HOLDINGS LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 106.664.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and five, on the seventh of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

VANCENTIO LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands commercial registry under number 634.832,

here represented either by Laëtitia Borucki, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey, on the 4th of March 2005.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of VANCENTIO HOLDINGS LIMITED.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand six hundred Great British Pounds (GBP 20,600.-) represented by eight hundred twenty-four (824) shares with a par value of twenty-five Great British Pounds (GBP 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager, who should not necessarily be shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of one A Manager and one B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the Sole Shareholder - Collective Decisions of the Shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of June and ends on the thirty-first of May.

Art. 21. Each year on the thirty-first of May, the accounts are closed and the managers shall cause to be prepared an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the eight hundred twenty-four (824) shares have been subscribed by VANCENTIO LIMITED, pre-named.

The shares so subscribed are fully paid by a cash contribution of twenty thousand six hundred Great British Pounds (GBP 20,600.-), so that this amount is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of May 2006.

Expenses

For the purpose of the registration, the capital is valued at twenty-nine thousand eight hundred and eighty-nine point zero three (29,889.03 EUR).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (1,700.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, owning the whole of the share capital, immediately after the incorporation, takes the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. The following persons are appointed A Managers of the Company:
 - 1) Alain Peigneux, general manager, born on 27 February 1968 in Huy (Belgium), with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
 - 2) Marie-Catherine Brunner, head of business unit, born on 23 September 1977 in Sarrebourg (France), with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The following persons are appointed B Managers of the Company:

- 1) GFT DIRECTORS LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Island with registered office at Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Island, registered with the British Virgin Islands commercial registry under number 342 797;
- 2) FINISTERE DIRECTORS LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Island with registered office at Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Island, registered with the British Virgin Islands commercial registry under number 342 798;
3. The managers are appointed for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VANCENTIO LIMITED, une limited company constituée et régie par la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée avec le registre du commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 634 832,

ici représentée par Laëtitia Borucki, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, le 4 mars 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de VANCENTIO HOLDINGS LIMITED.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille six cents Livres Sterling (GBP 20.600,-) représenté par huit cent vingt-quatre (824) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant A et un gérant B, associés ou non.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convoca-

tion spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décision de l'Associé Unique - Décisions Collectives des Associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année Sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 mai, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) font en sorte qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société soit dressé. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les huit cent vingt-quatre (824) parts sociales ont été souscrites par VANCENTIO HOLDINGS LIMITED, pré-nommée.

Les parts ainsi souscrites ont été intégralement libérées en espèces de vingt mille six cents Livres Sterling (GBP 20.600,-) de sorte que ce montant est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 mai 2006.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf virgule zéro trois euro (29.883,03 EUR).

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social prend les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants A:

1) Alain Peigneux, general manager, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

2) Marie-Catherine Brunner, head of business unit, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg (France), ayant son adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

Les personnes suivantes sont nommées gérants B:

1) GFT DIRECTORS LIMITED, une limited company constituée sous et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au registre du commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 342 797;

2) FINISTERE DIRECTORS LIMITED, une limited company constituée sous et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au registre du commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 342.798;

3. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Borucki, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 mars 2005, vol. 430, fol. 89, case 2. – Reçu 298,89 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 mars 2005.

H. Hellinckx.

(024241.3/242/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**ATLAS CONSULTING & INVEST, S.à r.l. (ACI, S.à r.l.), Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. LUXEMBURGER LOGISTIK UND TRANSPORT, G.m.b.H.).**

Gesellschaftssitz: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

H. R. Luxembourg B 33.253.

Im Jahre zweitausendundfünf, den sechszwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft FINANCEMENT FONTAINE S.A., mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg Sektion B Nummer 32.817).

2.- Die Gesellschaft EUROPEAN INVESTMENT CORPORATION LTD, mit Sitz in Alofi, Commercial Center Square, No 2, P.O.Box 71, (Niue).

Beide sind hier vertreten durch Herrn Jeannot Diderrich, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUXEMBURGER LOGISTIK UND TRANSPORT, G.m.b.H., mit Sitz in L-3222 Bettendorf, Container Terminal, route de Dudelange, (R.C.S. Luxembourg Sektion B Nummer 33.253), gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Edmond Schroeder, Notar mit dem damaligen Amtswohnsitz in Mersch, am 7. März 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 331 vom 18. September 1990,

dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunden aufgenommen durch vorgenannten Notar Edmond Schroeder:

- am 22. Februar 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 304 vom 6. August 1991,

- am 22. Juni 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 508 vom 6. November 1992,

- am 2. April 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 315 vom 2. Juli 1993,

- am 21. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 462 vom 8. Oktober 1993,

dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Paul Bettingen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Niederanven, am 19. Februar 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 335 vom 30. Juni 1997,

dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Edmond Schroeder am 24. März 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 565 vom 4. August 1998, und dass deren Satzungen

abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. März 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 555 vom 28. Mai 2004.

- Dass das Gesellschaftskapital sechshunderttausend Euro (600.000,- EUR) beträgt, aufgeteilt in zwölftausend (12.000) Anteile zu je fünfzig Euro (50,- EUR).

- Dass die Komponenten erklären die einzigen und alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUXEMBURGER LOGISTIK UND TRANSPORT, G.m.b.H. zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung in ATLAS CONSULTING & INVEST, S.à r.l. (ACI S.à r.l.) umzuändern und dementsprechend Artikel drei (3) der Satzungen abzuändern wie folgt:

«**Art. 3.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung ATLAS CONSULTING & INVEST, S.à r.l. (ACI S.à r.l.)»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend Artikel zwei (2) der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern; darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem:

- a) der Ankauf von Liegenschaften im In- und Ausland sowie die Erschliessung der entsprechenden Liegenschaften;
- b) die Vergabe von Aufträgen an gewerblich befugte Unternehmer zur Errichtung von Betriebs- und Wohngebäuden im In- und Ausland;
- c) die Betreuung, Veräusserung, Vermietung und Verpachtung von Liegenschaften im In- und Ausland.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fordern, ausführen.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-3222 Bettemburg, Container Terminal, route de Dudelange, nach L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon, zu verlegen und dementsprechend Artikel vier (4) der Satzungen abzuändern wie folgt:

«**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgendeine Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung können Zweigniederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet und betrieben werden.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Wörter «ab heutigem Datum» in Artikel fünf (5), sowie den zweiten Satz von Artikel dreizehn (13) der Satzungen zu streichen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Dietmar Birkelbach als technischer Geschäftsführer abzurufen und ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt das Mandat von Herrn Jakob Guth, Geschäftsmann, wohnhaft in A-6351 Scheffau 213, (Österreich), als Geschäftsführer.

Desweiteren beschliesst die Generalversammlung Frau Astrid Helene Guth, Geschäftsfrau, geboren in Wörgl, (Österreich), am 6. Januar 1974, wohnhaft in A-6351 Scheffau, 213, (Österreich), als Geschäftsführern zu ernennen.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Zeichnungsberechtigung der Geschäftsführer festzulegen wie folgt:

«Jeder Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Diderrich, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 février 2005, vol. 530, fol. 72, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 2. März 2005.

J. Seckler.

(024246.3/231/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

MOSBERG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 88.556.

L'an deux mille cinq, le onze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOSBERG HOLDING S.A., avec siège social à L-2613, Luxembourg, 1, place du Théâtre, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.556), constituée originellement sous la dénomination sociale de MOSBERG HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 2 août 2002, publié au Mémorial C numéro 144 du 15 octobre 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Alphonse Lentz:

- en date du 7 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1207 du 17 novembre 2003, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en GMO TECHBAU S.A. et une refonte complète des statuts;
- en date du 8 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1201 du 24 novembre 2004, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en MOSBERG HOLDING S.A. et une refonte complète des statuts, ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéfan Rodrigues, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur José Vitor Silva Simoes, gérant de société, demeurant à Syren.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, à L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg, et modification afférente de l'article 4 des statuts.

2. Nominations statutaires.

3. Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur José Vitor Silva Simoes à la fonction d'administrateur-délégué.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, à L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg, et de modifier en conséquence l'article quatre (4) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Fentange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte les démissions de Madame Carine Bittler et de Messieurs Yves Schmitt et Claude Harpes de leurs fonctions d'administrateurs et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- Monsieur José Vitor Silva Simoes, gérant de société, né à Tondela, (Portugal), le 10 mai 1965, demeurant à L-5898 Syren, 11, rue de Dalheim;
- Monsieur Stéfan Rodrigues, employé privé, né à Hayange, (France), le 31 mars 1960, demeurant professionnellement à L-4026 Esch-sur-Alzette, 103, route de Belvaux;
- Monsieur Rui Gilberto da Silva Simoes, entrepreneur, né à Tondela, (Portugal), le 14 août 1962, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 103, route de Belvaux.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme Monsieur José Vitor Silva Simoes, préqualifié, comme président du conseil d'administration et donne pouvoir au conseil d'administration de le nommer à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur José Vitor Silva Simoes, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Rodrigues, Ch. Dostert, J. V. Silva Simoes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2005, vol. 530, fol. 89, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2005.

J. Seckler.

(024233.3/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

CARDHU - INVESTISSEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 106.656.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre mars.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. la société de droit de l'Etat du Delaware (USA) BEVERLY LUXURY CORPORATION, ayant son siège à Wilmington, Country of New Castle, 19810 Delaware (USA), 3511, Silverside Road, Suite 105, (SRV 040944212 - 3899470 File), représentée par son directeur unique, Monsieur Franck Coustet, administrateur de sociétés, demeurant à L-2514 Luxembourg - Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

2. la société de droit de l'Etat du Delaware (USA) PARKER LEWIS AND L.A. INSTITUTE, ayant son siège à Wilmington, Country of New Castle, 19810 Delaware (USA), 3511, Silverside Road, Suite 105, (SRV 040941305 - 3899471 File), représentée par son directeur unique, Monsieur Franck Coustet, administrateur de sociétés, demeurant à L-2514 Luxembourg - Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de CARDHU-INVESTISSEMENT.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- le marketing et la promotion commerciale,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière et la réalisation par voie de vente, cession, échange ou autrement de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, ainsi que l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours, leur accorder tous prêts, avances ou garanties.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ainsi que le délégué à la gestion journalière, dans le cadre de cette gestion, peuvent également conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix.

Art. 10. La société est valablement engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle obligatoire de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai, à 15.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux administrateurs.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition Générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription et libération

Les comparantes préqualifiées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. la société BEVERLY LUXURY CORPORATION, préqualifiée, cinquante actions	50
2. la société PARKER LEWIS AND L.A. INSTITUTE préqualifiée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.520,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - a) la société à responsabilité limitée EUROGTC-CONSULTING, avec siège social à L-2514 Luxembourg - Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 73.140;
 - b) la société anonyme MATTHEWS SERENITY AND MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-2514 Luxembourg - Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 98.964;
 - c) Madame Christine Meikleham, consultante, née le 1^{er} juillet 1954 à Duntocher (Royaume-Uni), demeurant à Mosgiel Dalmonach Road, Alexandria, Dunbartonshire, G83 9AG Scotland.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire la société COSELUX S.à r.l., avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 65.949.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.
- 5) L'adresse du siège social est fixé à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes ou à leur représentant, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Coustet, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, vol. 23CS, fol. 95, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 18 mars 2005.

M. Decker.

(024183.3/241/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**RIBP INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DH HANSA, S.à r.l.).**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.752.

In the year two thousand five, on the twenty-second of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of (DH HANSA, S.à r.l.) a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B number 97.752, incorporated by deed enacted on the 11 of December 2003, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 75 of January 20, 2004.

The meeting is presided by Mr Patrick van Hees, jurist in L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist in L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner presents or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Change of the corporate name of the Company into RIBP INVESTMENT, S.à r.l.
- 2.- Amendment of article two of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.
- 3.- Appointment of Mr Julian Gabriel as a Manager of the Company with immediate effect and for an undetermined duration.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution

It is decided to approve the new denomination of the Company and to change its present denomination into RIBP INVESTMENT, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend the Articles two of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 2.** The Company's name is RIBP INVESTMENT, S.à r.l.»

Third resolution

It is decided to approve the appointment of Mr Julian Gabriel, Property Investment Advisor, residing at Beechview, 51, The Drive, Sevenoaks, Kent TN13 3AD, United Kingdom, as a manager of the Company with immediate effect and for an undetermined duration.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée DH HANSA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 97.752, constituée suivant acte reçu le 11 décembre 2003, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 75 du 20 janvier 2004.

The meeting is presided by M Patrick van Hees, jurist in L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist in L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale de la société en RIBP INVESTMENT, S.à r.l.
- 2.- Modification afférente de l'article deux des statuts.
- 3.- Nomination de M. Julian Gabriel en tant que manager de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'approuver la nouvelle dénomination de la société et de changer la dénomination actuelle en RIBP INVESTMENT, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La dénomination de la société est RIBP INVESTMENT, S.à r.l.»

Troisième résolution

Il est décidé de nommer en tant que manager de la société M. Julian Gabriel, Property Investment Advisor, demeurant à Beechview, 51, The Drive, Sevenoaks, Kent TN13 3AD, United Kingdom, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, vol. 23CS, fol. 88, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

J. Elvinger.

(024146.3/211/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

RIBP INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.752.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

(024148.3/211/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 92.795.

In the year two thousand four on the twenty-third day of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 6th of March 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 473, on May 2nd, 2003, the articles of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on July 27th, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1012, on October 11th, 2004 (hereinafter referred to as the «Company»).

The meeting was opened by Mrs Delphine Tempe, Lawyer, residing at Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Flora Château, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Flora Château prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by an amount of EUR 12,868,200.- (twelve million eight hundred sixty-eight thousand two hundred euros) in order to increase it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) to EUR 12,899,200.- (twelve million eight hundred ninety-nine thousand two hundred euros) by the issuance of 128,682 (one hundred twenty-eight thousand six hundred eighty-two) new ordinary shares all with a par value of EUR 100.- (one hundred euros), to be fully paid-up;

2. Subscription and full payment of the newly issued shares, by conversion of part of a claim held by ENIGMA FUND LIMITED towards the Company, of an aggregate amount of USD 109,185,145.43 (one hundred nine million one hundred eighty-five thousand one hundred forty-five United States dollars forty-three cents) in the following proportion:

Shareholder	N° new shares be subscribed	Part of the converted shareholders' loan	
ENIGMA FUND LIMITED	128,682	USD 17,235,667.08	EUR 12,868,200.-

3. Amendment of the provisions of article 5 first paragraph of the articles of association of the Company;

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took separately the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides unanimously to increase the share capital by an amount of EUR 12,868,200.- (twelve million eight hundred sixty-eight thousand two hundred euros) in order to increase it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) to EUR 12,899,200.- (twelve thousand million eight hundred ninety-nine thousand two hundred euros) by the issuance of 128,682 (one hundred twenty-eight thousand six hundred eighty-two) new ordinary shares all with a par value of EUR 100.- (one hundred euros), to be fully paid-up.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

- ENIGMA FUND LIMITED, a company duly incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman; Cayman Islands, here represented by Mrs Delphine Tempe prenamed, by virtue of one (1) proxy established on 22nd December 2004,

which, through its proxyholder, declared to subscribe to 128,682 (one hundred twenty-eight thousand six hundred eighty-two) new ordinary shares, all shares having a nominal value of EUR 100.- and to have them fully paid up by the conversion into capital of a part of the claim ENIGMA FUND LIMITED has towards the Company, of an aggregate amount of USD 109,185,145.43 (one hundred nine million one hundred eighty-five thousand one hundred forty-five United States dollars forty three cents) in the following proportion:

Shareholder	N° new shares be subscribed	Part of the converted shareholders' loan USD	EUR
ENIGMA FUND LIMITED	128,682	USD 17,235,667.08	EUR 12,868,200.-

The USD 17,235,667.08 (seventeen million two hundred thirty-five thousand six hundred sixty-seven United States dollars eight cents) portion of claim contributed is liquid and immediately payable and available for the conversion into capital.

To the extent necessary, the other shareholder, in case it did not subscribe the newly issued shares in the proportion to its current shareholding in the Company, has, waived its preferential subscription right to the new shares in favour of ENIGMA FUND LIMITED.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

In conformity with article 32-1 (5) of the law dated August 10, 1915, governing commercial companies, as amended, the converted claim has been dealt with in a report established by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.A., «réviseur d'entreprises», having its registered office in Munsbach, on 22nd December 2004, concluding as follows:

«Conclusion:

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 128,682 shares of nominal value USD 100.- each, to be issued (total: EUR 12,868,200.-).»

This report, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The general meeting decides unanimously the subsequent amendment of Article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at EUR 12,899,200.- (twelve million eight hundred ninety-nine thousand two hundred euros) represented by 128,992 shares with a par value of EUR 100.- (one hundred) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation

For the purpose of registration the capital increase is estimated at EUR 12,868,200.-.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 136,700.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, Notaire de résidence à Luxembourg, le 6 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 473 le 2 mai 2003; les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte du Notaire soussigné, le 27 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1012, le 11 octobre 2004 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Delphine Tempe, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui nomme Madame Flora Château, employée demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Madame Flora Château prénommée comme scrutateur.

Le bureau ayant été constitué, le Président déclare et requiert le Notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de 12.868.200,- EUR (douze millions huit cent soixante-huit mille deux cents euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 12.899.200,- EUR (douze millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents euros), par l'émission de 128.682 (cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-deux) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, entièrement libérées;

2. Souscription et paiement intégral des nouvelles actions émises par conversion d'une portion d'une créance détenue par ENIGMA FUND LIMITED contre la Société, pour un montant total de 109.185.145,43 USD (cent neuf millions cent quatre-vingt-cinq mille cent quarante-cinq dollars américains et quarante-trois cents), dans les proportions ci-après:

Actionnaire	Nombre de nouvelles parts à souscrire	Portion du prêt actionnaire converti	
ENIGMA FUND LIMITED	128.682	USD 17.235.667,08	EUR 12.868.200,-

3. Modification de l'article 5 paragraphe un des statuts de la Société;

4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires spéciaux des actionnaires représentés et le nombre d'actions sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires spéciaux des actionnaires, les membres du bureau et le Notaire soussigné restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte.

III. Il résulte de la liste de présence que l'ensemble des actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée a pu valablement décider sur l'ensemble des points à l'ordre du jour.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions ci-après:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital de 12.868.200,- EUR (douze millions huit cent soixante-huit mille deux cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 12.899.200,- EUR (douze millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents euros) par l'émission de 128.682 (cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-deux) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Souscription - Paiement

Intervient ensuite aux présentes:

ENIGMA FUND LIMITED, une société régulièrement constituée sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, ici représentée par Madame Delphine Tempe prénommée.

En vertu d'une (1) procuration établie en date du 22 décembre 2004.

Qui, par l'intermédiaire de son représentant, déclare souscrire 128.682 (cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-deux) nouvelles actions ordinaires, d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, et les libérer entièrement par conversion partielle d'une créance détenue par ENIGMA FUND LIMITED contre la Société, d'un montant total de 109.185.145,43 USD (cent neuf millions cent quatre-vingt-cinq mille cent quarante-cinq dollars américains et quarante-trois cents) dans les proportions ci-après:

Actionnaire	Nombre de nouvelles parts à souscrire	Portion du prêt actionnaire converti	
ENIGMA FUND LIMITED	128.682	USD 17.235.667,08	EUR 12.868.200,-

La portion de la créance apportée, d'un montant de 17.235.667,08 USD (dix-sept millions deux cent trente-cinq mille six cent soixante-sept dollars américains huit cents) est liquide, certaine, exigible et immédiatement disponible pour les besoins de la conversion en capital social.

Pour autant que de besoin, le second actionnaire de la Société a renoncé, en faveur de ENIGMA FUND LIMITED, à exercer son droit de souscription préférentiel en proportion de son participation actuelle dans la société, sur les actions nouvellement émises.

En conformité l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, la créance convertie a été décrite dans le rapport établi par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Munsbach, le 22 décembre 2004, comme suit:

«Conclusion:

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 128,682 shares of nominal value USD 100.- each, to be issued (total: EUR 12,868,200.-).»

Ce rapport, signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à 12.899.200,- EUR (douze millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents euros) représentés par 128.992 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.»
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à douze millions huit cent soixante-huit mille deux cents euros.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ cent trente-six mille sept cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Tempe, F. Château, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 146S, fol. 63, case 9. – Reçu 128.682 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

J. Elvinger.

(024258.3/211/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 92.795.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024259.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

R & K, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.
H. R. Luxemburg B 96.498.

Im Jahre zwei tausend fünf, den fünfzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Ist erschienen:

Herr Ralf Karen, Boden- und Parkettverleger, wohnhaft in D-54636 Wolsfeld, Bahnhofstrasse 9.

Alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung R & K, S.à r.l., mit Sitz in L-6250 Scheidgen, 30, rue Juckenfeld,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 96.498,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 28. Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1199 vom 12. August 2002, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 22. April 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 642 vom 22. Juni 2004.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebenzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Herrn Ralf Karen, vorgeannt, übernommen wurden.

Herr Ralf Karen, vorgeannt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat den unterzeichneten Notar ersucht nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilhaber beschliesst den Sitz der Gesellschaft rückwirkend auf den 1. Januar 2005 von Scheidgen nach Echternach zu verlegen.

Die genaue Anschrift lautet: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

Zweiter Beschluss

Gemäss vorstehendem Beschluss wird der erste Absatz von Artikel 3 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 3, Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Echternach.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr fünf hundert Euro (EUR 500,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Karen, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 mars 2005, vol. 358, fol. 72, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 17. März 2005.

H. Beck.

(900972.3/201/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2005.

R & K, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R. C. Luxembourg B 96.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 mars 2005.

H. Beck

Notaire

(900973.3/201/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2005.

HÔTEL-RESTAURANT LE BOTRYTIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 96.964.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le sept mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Madame Yolande Alf, hôtelière, demeurant à L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

2.- Monsieur Tim Walch, commerçant, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 3A, rue um Knaeppchen.

Lesquels comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée HÔTEL-RESTAURANT LE BOTRYTIS, S.à r.l., avec siège social à L-6370 Haller, 2, rue des Romains, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 964 du 25 juin 2002, non modifiés depuis.

Que la société est inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 96.964.

Que la société a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

Madame Yolande Alf, prénommée 60 parts sociales

Monsieur Tim Walch, prénommé 40 parts sociales

Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Ensuite les comparants, se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés déclarent reprendre intégralement, personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société. Ils déclarent connaître parfaitement la situation financière de la société.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés par les associés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

Les associés donnent décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

Avertissement

Les associés reconnaissent que le notaire instrumentant leur a donné explication sur l'importance et les conséquences de la reprise personnelle et solidaire de l'actif et du passif de la société. Ils déchargent le notaire instrumentant de toute responsabilité pouvant résulter des décisions prises par eux aux présentes.

Frais

Les frais et dépenses afférents aux présentes et qui seront mis à charge de la société sont évalués à environ 560,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Alf, T. Walch, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 mars 2005, vol. 358, fol. 69, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mars 2005.

H. Beck.

(900974.3/201/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2005.

CharterhouseTowerCo III, Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 103.147.

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) CAF SYNDICATION LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, England, United Kingdom,

2) CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VI) LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, England, United Kingdom, acting as general partner of CCP VI AUXILIARY LP No. I, CCP VI AUXILIARY LP No. IA, CCP VI AUXILIARY LP No. II and CCP VI AUXILIARY CV,

both represented by Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxies.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties represent the whole share capital of CharterhouseTowerCo III S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 103.147, incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx, on 14 September 2004, published on 25 November 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1209, and have required the undersigned notary to state his declarations as follows:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to four million euro (EUR 4,000,000.-) by issuance of one hundred fifty-eight thousand seven hundred sixty (158,760) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-);

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company;

3. Miscellaneous.

II. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have received due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to four million euro (EUR 4,000,000.-) by issuance of one hundred fifty-eight thousand seven hundred sixty (158,760) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The new shares have been subscribed as follows;

- one hundred one thousand thirty-six (101,036) shares have been subscribed by CAF SYNDICATION LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, England, United Kingdom, here represented by Ms Yasmin Gabriel, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 27 January 2005.

- thirteen thousand eight hundred forty-six (13,846) shares have been subscribed by GM CAPITAL PARTNERS I, LP, a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o General Motors Investment Management Corporation, 767 Fifth Avenue, New York, NY 10153, United States of America, here repre-

sented by Ms. Yasmin Gabriel, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 28 January 2005. - ten thousand two hundred fifty-five (10,255) shares have been subscribed by WHITE PLAZA GROUP TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having its registered office at c/o JPMorgan CHASE BANK, GLOBAL SECURITIES SERVICES, 4 Chase Metro Tech Center, 18th Floor, Brooklyn, NY 11245, United States of America, here represented by Ms Yasmin Gabriel, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 28 January 2005.

- nineteen thousand two hundred fourteen (19,214) shares have been subscribed by LIMPART HOLDINGS LIMITED, a company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Zephyr House, Mary Street, PO Box 709, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, here represented by Ms Yasmin Gabriel, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Abu Dhabi on 27 January 2005.

- four thousand eight hundred three (4,803) shares have been subscribed by COMMERCIAL UNION LIFE ASSURANCE COMPANY LTD, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at St. Helen's, 1 Undershaft, London EC3P 3DQ, England, United Kingdom, here represented by Ms Yasmin Gabriel, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 27 January 2005.

- four thousand eight hundred three (4,803) shares have been subscribed by CGNU LIFE ASSURANCE LTD, a limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 2 Rougier Streed, York YO90 1 UU, England, United Kingdom, here represented by Ms Yasmin Gabriel, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 27 January 2005.

- four thousand eight hundred three (4,803) shares have been subscribed by NORWICH UNION LIFE & PENSIONS LTD, a limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 2 Rougier Street, York YO90 1 UU, England, United Kingdom, here represented by Ms Yasmin Gabriel, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 27 January 2005.

The shares so subscribed have been paid up in cash by the above mentioned subscribers so that the total amount of three million nine hundred and sixty-nine thousand euro (EUR 3,969,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to tie undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned actions, article 5 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at four million euro (EUR 4,000,000.-) represented by one hundred and sixty thousand (160,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately forty three thousand euros.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed. This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surname, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) CAF SYNDICATION LIMITED, une société régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, Angleterre, Royaume-Uni,

2) CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VI) LIMITED, une société régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, Angleterre, Royaume-Uni, agissant en tant que general partner de CCP VI AUXILIARY LP No. I, CCP VI AUXILIARY LP No. IA, CCP VI AUXILIARY LP No. II et CCP VI AUXILIARY CV, toutes les deux ici représentées par Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations.

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement. Lesquels comparants sont détenteurs de la totalité du capital social de la société Charterhouse TowerCo III S.A. (la «Société») une société anonyme ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.147, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx le 14 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 novembre 2004, numéro 1209 et ont prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'agenda de l'assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre million euros (EUR 4.000.000,-) par l'émission de cent cinquante-huit mille sept cent soixante (158.760) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Divers.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et que les associés présents ou représentés déclarant qu'ils ont reçu notification et a eu connaissance de l'agenda préalablement à la tenue de cette assemblée, aucune convocation à l'assemblée n'était nécessaire.

Ensuite, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre million euros (EUR 4.000.000,-) par l'émission de cent cinquante-huit mille sept cent soixante (158.760) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

Les nouvelles actions ont été souscrites comme suit:

- cent un mille trente-six (101.036) actions on été souscrites par CAF SYNDICATION LIMITED, une société régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, Angleterre, Royaume-Uni, ici représentée par Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 27 janvier 2004.

- treize mille huit cent quarante-six (13.846) actions on été souscrites par GM CAPITAL PARTNERS I, LP, un limited partnership régi par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o GENERAL MOTORS INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION, 767 Fifth Avenue, New York, NY 10153, Etats-Unis, ici représenté par Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 28 janvier 2005.

- dix mille deux cent cinquante-cinq (10.255) actions on été souscrites par WHITE PLAZA GROUP TRUST, un trust régi par les lois de l'Etat de New York, ayant son siège social à c/o JPMorgan CHASE BANK, GLOBAL SECURITIES SERVICES, 4 Chase Metro Tech Center, 18th Floor, Brooklyn, NY 11245, Etats-Unis, ici représenté par Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 28 janvier 2005.

- dix-neuf mille deux cent quatorze (19.214) actions on été souscrites par LIMPART HOLDINGS LIMITED, une société régie par les lois des îles Caymans, ayant son siège social à Zephyr House, Mary Street, PO Box 709, George Town, Grand Cayman, îles Caymans, ici représentée par Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Abu Dhabi, le 27 janvier 2005.

- quatre mille huit cent trois (4.803) actions on été souscrites par COMMERCIAL UNION LIFE ASSURANCE COMPANY LTD, une société régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à St. Helen's, 1 Undershaft, London EC3P 3DQ, Angleterre, Royal-Uni, ici représentée par Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 27 janvier 2005.

- quatre mille huit cent trois (4.803) actions on été souscrites par CGNU LIFE ASSURANCE LTD, une société régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 2 Rougier Street, York YO90 1 UU, Angleterre, Royaume-Uni, ici représentée par Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 27 janvier 2005.

- quatre mille huit cent trois (4.803) actions on été souscrites par NORWICH UNION LIFE & PENSIONS LTD, une société régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 2 Rougier Street, York YO90 1 UU, Angleterre, Royaume-Uni, ici représentée par Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 27 janvier 2005.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que la somme totale de trois millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 3.969.000,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus prises, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre millions euros (EUR 4.000.000,-) représenté par cent soixante mille (160.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Y. Gabriel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 97, case 5. – Reçu 39.690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2005.

J. Elvinger.

(024261.3/211/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

CharterhouseTowerCo III, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 103.147.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Signature.

(024262.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

FLIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.597.

In the year two thousand and four on the thirtieth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUCIEN HOLDINGS, S.à r.l., a company organised under Luxembourg law, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

represented by Monsieur Olivier Sciales, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 21 December, 2004, which shall remain annexed to this deed after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company FLIRA, S.à r.l., having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the «Company») incorporated by deed of the undersigned notary on 17th December, 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 146 of 12th February, 2003 and as amended on 19th December, 2003 and for the last time on 10th August, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 1144 on 12th November, 2004.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Shareholder decides to increase the issued corporate capital by one million three hundred and eighty-five thousand Euro (EUR 1,385,000) in order to increase the actual capital from seven hundred and fifty thousand Euro (EUR 750,000) to two million one hundred and thirty-five thousand Euro (EUR 2,135,000) by the creation and issue of twenty-seven thousand seven hundred (27,700) A Shares and twenty-seven thousand seven hundred (27,700) B Shares at a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

The fifty-five thousand four hundred (55,400) new shares are fully paid up by contribution in kind by LUCIEN HOLDINGS, S.à r.l. of a receivable of one million three hundred and eighty-five thousand Euro (EUR 1,385,000) on the Company. The existence and the amount of such receivable has been certified by a manager's report of the Company dated 30 December, 2004 (a copy of which remains attached here EUR) and conclusions of which read as follows:

«The amount of the indebtedness of one million three hundred and eighty-five thousand Euro (EUR 1,385,000) is worth at least the aggregate amount of twenty-seven thousand seven hundred (27,700) A Shares and twenty-seven thousand seven hundred (27,700) B Shares at a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each to be issued in consideration for the conversion of the indebtedness into capital of the Company.»

Second resolution

Following the preceding capital increase, article 6 of the articles of incorporation will be amended accordingly so as to read:

«**Art. 6.** The share capital is set at two million one hundred and thirty-five thousand Euro (EUR 2,135,000), divided into forty-two thousand seven hundred (42,700) A Shares (the «A Shares») and forty-two thousand seven hundred (42,700) B Shares (the «B Shares») of a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

A Shares and B Shares shall together be referred to as the «Shares».»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille quatre le trentième jour de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg.

Est apparu:

LUCIEN HOLDINGS, S.à r.l. une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, représentée par Monsieur Olivier Sciales, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 décembre 2004 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par la personne présente et le notaire soussigné.

La personne présente, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être le seul actionnaire de la société à responsabilité limitée FLIRA, S.à r.l., ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire instrumentant le 17 décembre 2002, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 février 2003, numéro 146. Les statuts ont été modifiés par acte notarié en date du 19 décembre 2002 et pour la dernière fois le 10 août 2004, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 novembre 2003, numéro 1144.

La partie présente, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social émis par un million trois cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 1.385.000) de façon à augmenter le capital actuel de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000) à deux millions cent trente-cinq mille euros (EUR 2.135.000) par la création et l'émission de vingt-sept mille sept cent (27.700) Parts Sociales A et vingt-sept mille sept cent (27.700) Parts Sociales B à une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les cinquante-cinq mille quatre cent (55.400) nouvelles parts sociales sont entièrement libérées par une contribution en nature par LUCIEN HOLDINGS, S.à r.l. d'une créance d'un montant de un million trois cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 1.385.000) envers la Société. L'existence et le montant de cette créance ont été certifiés par un rapport d'un gérant de la Société en date du 30 décembre, 2004 (dont une copie restera annexée au présent acte) et dont les conclusions lisent comme suit:

«La valeur de l'endettement de un million trois cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 1.385.000) est au moins égale à la valeur de vingt-sept mille sept cent (27.700) Parts Sociales A et vingt-sept mille sept cent (27.700) Parts Sociales B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à émettre en contrepartie de la conversion de l'endettement en capital de la Société.»

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital précédente, l'article six des statuts sera modifié conformément de façon à lire:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cent trente-cinq mille euros (EUR 2.135.000) représenté par quarante-deux mille sept cent (42.700) Parts Sociales A (les «Parts Sociales A») et quarante-deux mille sept cent (42.700) Parts Sociales B (les «Parts Sociales B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront ensemble désignées comme les «Parts Sociales.»»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

A la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 42, case 8. – Reçu 13.850 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

J. Elvinger.

(024250.3/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

FLIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.597.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Signature.

(024254.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.896.

 —
Dispositions statutaires
 (Extraits)

Art. 10. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Délégation des Pouvoirs. Le Conseil peut, en se conformant à l'article soixante de la loi sur les sociétés commerciales, déléguer ses pouvoirs en tout ou en partie à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Il pourra notamment charger de l'administration journalière de la société et de l'exécution des décisions du conseil, un comité de direction ou un ou plusieurs administrateurs délégués, et/ou un ou plusieurs administrateurs-directeurs, nommer un ou plusieurs directeurs.

Le conseil d'administration et le comité de direction pourront, dans la limite de leurs pouvoirs et attributions respectifs, donner à des mandataires de leur choix tous pouvoirs spéciaux ou consentir telles délégations qu'ils jugeront convenir, en vue de la signature des actes et documents relatifs à des opérations courantes et de la correspondance qui s'y rapporte.

Les pouvoirs et la rémunération des membres du comité de direction, des administrateurs délégués, des directeurs et mandataires sont fixés par le conseil d'administration ou par un organe qu'il désignera.

Art. 12. Signatures. Tous actes engageant la société, tous pouvoirs et procurations sont, à défaut de mandats particuliers ou de délégation donnée par le conseil d'administration ou le comité de direction, valablement signés au nom de la société, par deux administrateurs. Une des signatures peut être remplacée par celle d'un membre de la direction jusqu'au rang de fondé de pouvoir principal inclus.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par un administrateur délégué ou par deux administrateurs.

Pouvoirs

Délégation des pouvoirs de signature de KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., conformément aux articles 11 et 12 des statuts (valable pour toute opération effectuée avec la KREDIETBANK).

Conformément aux articles 11 et 12 des statuts de la société, et en vertu d'une décision du Conseil d'Administration, les mandataires mentionnés ci-après ont pouvoir de représenter la société.

Ce pouvoir de représentation est limité aux opérations indiquées ci-dessous et est précisé par les lettres A, B ou C figurant en regard du nom de chaque mandataire.

Un mandataire d'une catégorie supérieure est toujours habilité à représenter KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. dans une opération pour laquelle un pouvoir de représentation a été accordé à une catégorie inférieure.

Opération (1)	Signature(s) minimum requises C < B < A
Opération pour compte de client dans le cadre d'une procuration reçue par KTL	voir dispositions particulières
Demande de dépassement à KBL	B + B
Tout acte, document et correspondance, accordant, confirmant, modifiant, suspendant ou dénonçant un contrat	B + B
Tout ordre et/ou confirmation de souscription, d'achat, de vente de valeurs mobilières (2)	Jusqu'à EUR 800.000,-: B + C Au-delà de EUR 800.000,-: B + B
Reçus, quittances, accusés de réception	C + C
Correspondance n'impliquant aucun engagement	C

(1) Les procurations spéciales données en rapport avec les opérations énumérées ci-dessus seront valablement données sous les signatures requises pour ces opérations.

(2) Pour toutes les opérations qui, suivant les usages bancaires, font l'objet d'une confirmation imprimée de façon automatique, l'avis de confirmation ne portera aucune signature.

Dispositions particulières
1. KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Les opérations sur compte courant de KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. (084070) ne seront valablement engagées que par les signatures autorisées suivantes:

Principes:

- 2 classes de signataires

- signature conjointe (2 personnes de la classe I ou 1 personne de la classe I et 1 personne de la classe II)

Classe I

Jean-Paul Loos

Ahmet Eren

Rafik Fischer

Christiane Pieltain

Classe II

Wouter Gesquiere

Jean-François Caeymaex

Michel Meert

Patrizia De Cia

Louis Legrand

2. Activités OPC

Pour le paiement de dividendes et de factures externes relatives aux OPC, aux Sociétés de gestion et aux Sociétés de conseil domiciliés auprès de KTL, ceux-ci ne seront valablement engagés vis-à-vis de la Banque que par la signature de leurs organes ou par deux (2) des signatures suivantes:

Jean-Paul Loos

Ahmet Eren

Rafik Fischer

Patrizia De Cia

Lionel Nittler

Christiane Pieltain

Wouter Gesquiere

Jean-François Caeymaex

Michel Meert

3. Activités Gestion

Ordres qui ne diminuent pas le patrimoine (ordres relatifs à une même racine)

Ces ordres (changes, ordres de bourse, dépôts à terme, ...) requièrent une seule signature autorisée, à partir de C.

Ordres qui diminuent le patrimoine (ordres relatifs à des numéros de racine différents).

Règle générale: un ordre écrit du client est requis.

Exception: les ordres relatifs aux commissions de gestion perçues par KTL en faveur de son compte 084070 requièrent 2 signatures B.

Pouvoirs

Délégation des pouvoirs de signature de KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., conformément aux articles 11 et 12 des nouveaux statuts.

Conformément aux articles 11 et 12 des statuts de la société, et en vertu d'une décision du Conseil d'Administration, les mandataires mentionnés ci-après ont pouvoir de représenter la société.

Ce pouvoir de représentation est limité aux opérations indiquées ci-dessous et est précisé par les lettres A, B ou C figurant en regard du nom de chaque mandataire.

Un mandataire d'une catégorie supérieure est toujours habilité à représenter KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. dans une opération pour laquelle un pouvoir de représentation a été accordé à une catégorie inférieure.

Opération (1)	Signature(s) minimum requise(s)
	C < B < A
Tout acte, document et correspondance, accordant, confirmant, modifiant, suspendant ou dénonçant un contrat	B + B
Tout ordre et/ou confirmation de souscription, d'achat, de vente de valeurs mobilières (2)	Jusqu'à EUR 800.000,-: B + C Au-delà de EUR 800.000,-: B + B
Reçus, quittances, accusés de réception	C + C
Correspondance n'impliquant aucun engagement	C

(1) Les procurations spéciales données en rapport avec les opérations énumérées ci-dessus seront valablement données sous les signatures requises pour ces opérations.

(2) Pour toutes les opérations qui, suivant les usages bancaires, font l'objet d'une confirmation imprimée de façon automatique, l'avis de confirmation ne portera aucune signature.

Nom, Prénom	Pouvoir de signature
Caeymaex Jean-François	A
Eren Ahmet	A
Meert Michel	A
Auquier Nathalie	B
De Cia-Zaccagnini Patrizia	B
Gesquiere Wouter	B
Ide Greta	B
Legrand Louis	B
Mauquoi Rudi	B
Pieltain Christiane	B
Pommeret Evelyne	B
Schepens Marc	B
Van Parys Jan	B
Vander Eecken Patrick	B
Vanderborghet Jean	B
Alexandre Philippe	C
Berchem Claudine	C
Costa Claude	C
François Pierre	C
Gueth Frédérique	C

Hubermont Jean-François
 Jacquet Jean-François
 Lang Matthias-Leonhard
 Mathot Bernard
 Nittler Lionel
 Seleck François-Xavier
 Verleyen Eric
 Zipp Robert
 Zwickel Eric

C
C
C
C
C
C
C
C
C

A. Eren / R. Fischer / J.-P. Loos

Administrateur / Administrateur / Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06479. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027071.3//137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

B & B BAUGESELLSCHAFT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 99.559.

Im Jahre zwei tausend fünf, den vierten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Manfred Böhmer, Kaufmann, wohnhaft in D-56759 Kalenborn, Auf der Lehmkaul 6.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte Nachstehendes zu beurkunden:

Dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung B & B BAUGESELLSCHAFT, S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 99.559 ist.

Dass besagte Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 9. März 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 451 vom 29. April 2004, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 20. September 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1212 vom 26. November 2004.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Herrn Manfred Böhmer, vorgenannt, übernommen wurden.

Alsdann ersucht der Komparent den unterzeichneten Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Herr Günter Hölzmer, Maurermeister, wohnhaft in D-54298 Igel, Triererstrasse 29, wird als Geschäftsführer abberufen. Ihm wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Zweiter Beschluss

a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Wolfgang Roedel, Maler- und Lackiermeister, wohnhaft in D-54441 Kirf-Meurich, Ägidiusstrasse 13.

b) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Manfred Böhmer, Kaufmann, wohnhaft in D-56759 Kalenborn, Auf der Lehmkaul 6.

c) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift verpflichten bis zu einem Betrag von eintausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 1.250,-). Für alle Verpflichtungen die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es den gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar, nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Böhmer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 mars 2005, vol. 358, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 16. März 2005.

H. Beck.

(024204.3/201/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**FEGON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. FEGON S.A.).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 72.287.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FEGON S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1008 du 29 décembre 1999.

Les statuts de ladite société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 24 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1491 du 16 octobre 2002.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Alain S. Garros, conseil juridique et fiscal, domicilié professionnellement à L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent vingt actions d'une valeur nominale de cent euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale en FEGON INTERNATIONAL S.A. et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2. Transfert du siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

3. Acceptation de la démission des administrateurs actuels.

Décharge.

4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel.

Décharge.

5. Nomination de trois nouveaux administrateurs.

6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

7. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

La dénomination sociale de la société est changée en FEGON INTERNATIONAL S.A.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1, alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FEGON INTERNATIONAL S.A.».

Deuxième résolution

Le siège social est transféré à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Troisième résolution

La démission de l'administrateur et administrateur-délégué actuel de la société Monsieur Robert Sicard, sans profession, demeurant à F-85770 Vix, France, 26, rue Cassinelle, est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

La démission du commissaire aux comptes actuel de la société CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD, avec siège social à L-4131 Esch-sur-Alzette, 4, avenue de la Gare, est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Sont nommés comme nouveaux administrateurs pour un terme de six ans:

a) Monsieur Alain S. Garros, juriste, né à Alger, le 23 décembre 1940, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,

b) G.T. IMMOBILIER, R.C. Luxembourg B N° 64.135, une société avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,

c) GRAHAM TURNER S.A., R.C. Luxembourg B N° 51.094, une société avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

Sixième résolution

Est nommé comme nouveau commissaire aux comptes pour un terme de six ans:

GRAHAM TURNER S.A., I.B.C. N° 319166, avec siège social à Akara Building, De Castro Street, 24, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A.S. Garros, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, vol. 147S, fol. 21, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(024279.3/230/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**FEGON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. FEGON S.A.).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 72.287.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 197 du 22 février 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(024280.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

TOBACCO HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 6.460.

In the year two thousand four, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TOBACCO HOLDINGS LIMITED, a Luxembourg société anonyme with registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»). The articles of incorporation have been amended for the last time on 2 January 2002 by a deed of the undersigned notary which deed was published in the Mémorial C number 788 on 24 May 2002.

The extraordinary general meeting is opened at 2.30 p.m. and is presided by Mr Luc Hansen, director of the company, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting M^e Lionel Berthelet, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Edmond Ries, employé privé, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To ratify the cooptation of Luc Hansen in replacement of the resigning director Mr Edmond Ries.

2. To amend the articles of incorporation of the Company to the effect that the year end of the Company shall be 27 December each year and for the first time on 27 December 2004 and to amend article 26 of the articles of incorporation of the Company to reflect such change.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total share capital of the Company are validly represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation the meeting took, each time by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to ratify the cooptation on 21 December 2004 of Mr Luc Hansen as director of Company in replacement of the resigning director Mr Edmond Ries, Mr Luc Hansen shall terminate the mandate of the resigning director.

Second resolution

The meeting resolves to amend the articles of incorporation of the Company to the effect that the year end of the Company shall be 27 December each year and for the first time on 28 December 2004 and to amend article 27, first sentence, of the articles of incorporation of the Company to reflect such change which shall forthwith read as follows:

«The Company's financial year begins on the twenty-eight day of December each year and ends on the twenty-seventh day at December at de following year.»

There being no further item on the agenda of the meeting, the chairman closed the meeting at 2.40 p.m.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société TOBACCO HOLDINGS LIMITED une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire (Grand-Duché de Luxembourg), (la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 2 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 788 du 24 mai 2002.

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Luc Hansen, administrateur de la Société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M^e Lionel Berthelet, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Edmond Ries, employé privé demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Ratification de la cooptation de M. Luc Hansen en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Edmond Ries.

2. Modification des statuts de la Société afin que la fin de l'année sociale de la Société soit fixée au 27 décembre chaque année et, pour la première fois au 28 décembre 2004 ainsi que modification de l'article 26 des statuts de la Société afin de refléter ce changement.

II. Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. La présente Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de ratifier la cooptation de M. Luc Hansen en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Edmond Ries, M. Luc Hansen termine le mandat de M. Edmond Ries.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier les statuts de la Société afin que la fin de l'année sociale de la Société soit fixée au 27 décembre chaque année et, pour la première fois au 28 décembre 2004 ainsi que de modifier l'article 26, première phrase, des statuts de la Société afin de refléter ce changement. L'article 26 aura dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le vingt-huitième jour du mois de décembre de chaque année et s'achève le vingt-septième jour du mois de décembre de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.40 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euro.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Hansen, E. Ries, L. Berthelet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

J. Elvinger.

(024267.3/211/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

TOBACCO HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 6.460.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Signature.

(024270.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**INTESA HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. IntesaBCI HOLDING INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.318.

L'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2005, après avoir ratifié la cooptation de M. Norbert Becker, a décidé d'élire au poste d'administrateur pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005:

M. Giovanni Boccolini, Administrateur

M. Edmond Israel, Administrateur

M. Norbert Becker, Administrateur

M. Clemente Benelli, Administrateur

M. Luigi Carnelli, Administrateur

M. Paolo Grandi, Administrateur

M. Paul Helminger, Administrateur

M. Vincenzo La Via, Administrateur

Le mandat du commissaire aux comptes venant également à échéance, l'Assemblée a décidé de réélire pour une durée d'un an venant à échéance à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 la société ERNST & YOUNG, Luxembourg.

Aux termes de la réunion du conseil d'administration du 22 mars 2005, M. Giovanni Boccolini a été nommé Président, M. Edmond Israel a été nommé Vice-Président et M. Norbert Becker, conformément aux prescriptions des statuts, a été nommé à la fonction d'administrateur-délégué de la Société.

INTESA HOLDING INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025404.3/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2005.
